

Règlement du Jeu-concours – Mam Baby

Société organisatrice

Magicmaman
10, boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Jeu-concours

«MAM Baby» sur <http://www.magicmaman.com>

Article 1

La société **Magicmaman**- 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX organise, du 7 avril au 6 mai 2015 inclus, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, appelé «MAM Baby» diffusé sur le site du groupe Marie Claire : <http://www.magicmaman.com>

Article 2

La participation à ce jeu-concours est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire de la France métropolitaine (Corse et Monaco compris) disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail). Sont exclus du jeu-concours le personnel des sociétés co-organisatrices et les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu-concours de même que leurs familles, ascendants et descendants en ligne directe. Seules les participations par voie d'Internet seront validées.

Article 3

Ce jeu-concours est gratuit, sans obligation d'abonnement et sans obligation d'achat. Il est accessible exclusivement sur réseau Internet. Le jeu-concours sera accessible depuis le site <http://www.magicmaman.com/>. Il est basé sur le principe d'un tirage au sort des gagnants.

Le Jeu-concours débute le **7 avril 2015** sur <http://www.magicmaman.com/> à 0h00 et prend fin le **6 mai 2015 à 23h59 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Article 4

Une fois connecté sur la page web dudit jeu-concours, le participant répond à un quizz puis s'enregistre en remplissant la « page formulaire d'inscription » sur le site du jeu-**concours** puis valide ensuite son formulaire à l'adresse Internet du site, obligatoirement avant **6 mai 2015 à 23h59 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation.

Une seule participation par jour par personne et par foyer est prise en compte (même nom, prénom, même adresse postale) pour toute la durée de l'opération. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'avaries occasionnées par France Telecom ou un autre opérateur lors de la connexion.

Article 5

Les gagnants seront déterminés par tirages au sort dans les 15 jours qui suivent la clôture du jeu-concours, par la société organisatrice.

Dans un premier temps, 20 tirages au sort, seront réalisés à la fin du jeu concours pour gagner le kit Perfect. Chacun de ces tirages sera réalisé parmi l'ensemble des participants ayant donné les bonnes réponses pendant toute la durée de l'opération.

Puis dans un second temps, 3 tirages au sort seront réalisés à la fin du jeu concours parmi les 20 gagnants tirés au sort précédemment, pour gagner le kit naissance.

Lot mis en jeu-concours :

20 lots de 2 sucettes Perfect d'une valeur indicative en pharmacie de 11€

Pour les 3 premiers gagnants : en plus le Kit naissance MAM (4 biberons anti-colique, 2 sucettes naissance, une boîte doseuse) d'une valeur indicative en pharmacie de 29.90 €

Article 6

La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu-concours et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (par exemple, si le jeu-concours ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter.

Article 7

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

MAM se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations et de les substituer par des lots de même valeur, si les dotations initialement prévues n'étaient plus disponibles.

En aucun cas le prix attribué aux gagnants ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces.

Article 8

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des prix. Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site <http://www.magicmaman.com>

Une copie du règlement peut être obtenue à titre gratuit, par courrier uniquement, à l'adresse suivante: Groupe Marie Claire Marieclaire.fr, Jeu «**MAM Baby**» 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Article 9

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 20046801 du 6 août 2004, dite « informatique et liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que ces données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des sociétés co-organisatrices avec l'accord express préalable et par écrit du Groupe Marie Claire. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit au Groupe Marie Claire

Marieclaire.fr - Jeu « **MAM baby** », 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX et doit être accompagné d'un RIB ou d'un RIP.

Article 10

Conformément à la loi du 17 mars 2014, dite loi "Hamon", la société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL, enregistrée sous le numéro **1760924**. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.